

Séance du mercredi 09 juillet 2025

Délibération N° DE_022_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	13
Date de la convocation : 03/07/2025		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le neuf juillet deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Gérard DEFEZ.

Présents : Gérard DEFEZ, Sylvie LABELLE, Alain BLANCHARD, Lionel BROUARD, Jérôme BLONDEAU, Marie-Noëlle CHAULET, Françoise CREPIN, Marie DOS REIS VIANA, Laurent GOUBARD, Bruno LAFOUX, Jean Marie PAGNARD, Didier PONTON, Karine SOULAS

Représentés :

Absents et Excusés : Geoffroy VIGNES, Dominique RIPPEL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Sylvie LABELLE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Convention de servitudes avec Enedis

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de la SAS Neuilly chargée par ENEDIS de l'étude préalable aux travaux de raccordement de production photovoltaïque.
Une ligne électrique sur une longueur de 18m doit être enfouie sur le chemin rural du Gué de l'Epine à Oulches.
Une convention de servitudes doit être signée avec la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de servitudes avec Enedis.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard DEFEZ
Président de séance



Sylvie LABELLE
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 12/07/2025
Date de réception de l'AR: 12/07/2025
036-213600539-DE_022_2025-DE

A G E D I

DE_022_2025

